

INFO CHÂTEAU-CHALON



**moins 10 % en 2016
sur la part communale
des trois taxes !**

ÉDITO : Baisse des impôts locaux

Lors de la séance du conseil municipal du 29 mars consacrée au vote du budget, j'ai proposé de revoir à la baisse les taux des taxes qui constituent les impôts appliqués au sein de notre commune.

Après analyse des taux appliqués sur notre village (lesquels n'ont pas été augmentés depuis 2008) et au regard d'éléments découverts lors de la mise en œuvre de la loi NOTRe, il apparaît que la Taxe d'habitation et le Foncier Bâti étaient les plus élevés des 22 communes de notre territoire. Par contre le Foncier Non Bâti était le plus bas !

Comme les autres collectivités, nous avons subi la baisse de la dotation de l'État, mais nous avons anticipé ce mouvement en résorbant la dette et en constituant une trésorerie devenue confortable Aussi respectant la procédure qui lie certains taux, nous avons décidé, après discussion, de diminuer l'ensemble de ces taux. Ce choix va donc entraîner une **baisse de 10%** sur la part des impôts locaux fixés par la commune. Cette première diminution n'exclut pas une seconde tranche en 2017 !

Le maire

Bulletin municipal n°84 avril 2016

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire

Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal

IPNS (imprimé par nos soins)

téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UN BUDGET COMMUNAL FAVORISANT LES INVESTISSEMENTS

Comme annoncé dans cet éditorial, le budget de la commune a surtout consisté à faire le point de nos finances après avoir épuré l'ensemble des dettes. Nous disposons aujourd'hui d'une capacité d'autofinancement très confortable qui va permettre d'investir sans même faire appel à l'emprunt. C'est pourquoi nous avons déjà réalisé durant cet hiver la rénovation des WC publics et la réfection des murs dont celui qui soutient le parking à l'entrée du village. Le toit de la mairie/fromagerie est entièrement rénové (28 900€) et celui de l'école est entrepris pour une enveloppe de 57 000€. D'autres projets sont aussi prévus dans le budget 2016 avec les fenêtres et volets de la cure (15 600€), les travaux sur l'église (10 000€) la création de WC publics (10 000€), le cimetière (5 000€) et l'achat d'un tracteur.

Nous allons continuer à réaliser un certain nombre d'investissements grâce à nos employés communaux et à l'apport de Claude Daumard pour les travaux en pierre.

Malgré cette période de baisse des dotations de l'État, nous allons pouvoir poursuivre les travaux nécessaires à l'entretien de notre cité. Le budget de fonctionnement s'élève à 655 956 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 392 389 €.

Le budget investissement s'équilibre à 563 000 € grâce au virement de la section de fonctionnement de 507 470 €.

C'est grâce à cette gestion rigoureuse que nous pouvons cette année nous offrir une baisse des impôts locaux... Ce budget a été voté à l'unanimité.

Reste le budget « eau et assainissement » qui sera le plus conséquent pour cet investissement qui protégera notre eau de consommation pour des décennies. L'enveloppe est importante mais nous travaillons en ce moment pour obtenir les aides financières de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau.

Vous serez tenus au courant de l'évolution des dossiers qui orienteront le projet final.

VERS L'OPÉRATION « ZÉRO PHYTO »

Notre commune va s'engager progressivement dans la démarche qui exclut l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics. Il faudra donc que nos regards s'habituent un peu plus à l'herbe le long de nos rues et par exemple dans notre cimetière !

LES JEMA À CHÂTEAU CHALON

Le premier week-end d'avril certes un peu frileux a été marqué par l'accueil des Journées Européennes des Métiers d'Art à Château-Chalon. Organisée par la Maison de la Haute-Seille sur le thème « céramiques et arts du feu », cette manifestation a permis d'accueillir 17 artisans professionnels qui ont exposé et fait montre de leur talent devant le public.

Ce fut aussi l'occasion de découvrir une exposition tout à fait remarquable d'une collection de poteries, jusque-là tenue secrète, laquelle suffisait à raconter une belle histoire : celle que Jean-François et Fanny Juilliard ont commentée durant ces deux journées. Dans son discours lors de l'inauguration le maire a tenu à remercier tout particulièrement cette famille qui a trouvé un ancrage fort à château Chalon et qui a généreusement mis à disposition des dizaines de pièces exceptionnelles.

Merci aux bénévoles et aux personnels de la Maison de la Haute Seille qui se sont impliqués dans cette organisation. Merci aux Amis de Château-Chalon pour leur contribution qui a permis un accueil de qualité des artisans qui n'ont pas manqué de remercier les organisateurs. Merci aussi au couple David, nouveaux résidents castel-chalonnais rue de la Roche, pour avoir précipité la restauration de leur maison et pour avoir présenté leurs œuvres.

Cette seconde édition des JEMA s'inscrit parfaitement dans le programme d'animations de notre cité comtoise de caractère.

L'EXPERTISE DES GRANDS SITES DE FRANCE

Le 5 avril la communauté de communes a reçu les représentants du Ministère de l'environnement et du Développement durable, la Directrice nationale des Grands sites de France, les chefs de service de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de la DDT (Direction départementale des territoires) pour expertise face à la sollicitation de la collectivité qui souhaite se positionner sur le label « Grand Site de France ». Le dossier présentait les atouts paysagers de notre territoire sur un périmètre qui englobe Frontenay, le vignoble du Château Chalon, les belvédères, les reculées et Baume les Messieurs.

Malgré une visite qui s'est déroulée durant toute la journée sous la pluie, la séance de débriefing qui s'est tenue avec les maires,

les vigneron et les représentants du tourisme en mairie de Nevy-sur-Seille a surpris même les plus optimistes ; en effet les experts ont rendu un bilan tout à l'honneur du travail réalisé depuis le classement du site en 2006. La presse a rendu compte des compliments formulés allant jusqu'à proposer aux élus d'intégrer directement, sans période probatoire, le groupe des Grands Sites de France actuellement au nombre de 14 dont un seul en Bourgogne : Solutré ! Actuellement une vingtaine d'autres grands sites sont au travail pour profiter de ce label et il reviendra à la Comcom de se déterminer. Ce serait là une reconnaissance importante pour le territoire.

ALÉSIA À LA MAISON DE LA HAUTE SEILLE

La maison de la haute seille a donc ouvert ses portes début avril lors des JEMA et c'est une équipe déjà expérimentée sous la houlette du président Claude Sirugue qui a pris en main l'accueil et les animations de ce lieu. Le concert de jazz vocal donné en l'église le dimanche 3 avril a été ovationné. Le prochain concert sera donné par le chœur de nos amis suisses de Bavois le 19 juin au lendemain de la journée « Vision d'Artistes ».

À l'étage le club « Cercle Alésia -52 » a installé l'exposition « Alésia dans le Jura : et si César avait dit vrai ? » tendant à montrer qu'Alésia se situerait bien sur la commune de Chaux-des-Crotenay. Danielle Porte et Franck Ferrand l'animateur des émissions historiques de France3 et d'Europe1 dédicaceront leurs ouvrages le 14 mai prochain avant de donner une conférence sur le sujet.

L'École d'autrefois a aussi accueilli la dictée francophone organisée par Franche-Comté Québec. L'école est désormais ouverte en coopération avec la Maison de la Haute Seille.

Pour le programme des activités de la MHS, se connecter sur internet à l'adresse www.château-chalon.fr rubrique « Maison de la Haute Seille château-chalon ».

Une conférence sur la thèse d'André Berthier (1907-2000) qui consacra la fin de sa vie à l'histoire du siège d'Alésia, sera animée par Madame Danielle Porte — maître de conférences à Paris IV-Sorbonne — à la Maison de la Haute Seille de Château-Chalon le 24 avril à 15 heures.